

Communiqué

Sion, le 18 janvier 2018

NON à « No Billag » et OUI à la révision totale de la Constitution par une constituante Le PLRVS accepte le Régime Financier 2021 et affirme son soutien à « Sion 2026 »

Maintien de la SSR et des médias locaux : NON à « No Billag »

Le comité stratégique du PLRVS a étudié en détail les arguments pour et contre l'initiative fédérale « No Billag » et a invité des représentants de chaque comité de campagne à présenter leurs arguments. Après une discussion intense, la grande majorité du comité a choisi le refus de l'initiative.

Le texte de l'initiative, qui demande l'interdiction totale de toute subvention par la Confédération de la radio ou de la télévision en temps de paix, est trop extrême. Certes, la SSR n'est pas sans faille ; certains principes et fonctionnements méritent d'être revus.

Toutefois, la coupe à blanc irrévocable d'une institution qui contribue à la cohésion nationale (entre autres en promouvant les minorités linguistiques) serait une trop grande perte pour la Suisse. Des médias locaux, neutres et de qualité sont un bien précieux que nous ne devons pas brader inutilement.

Le PLRVS refuse le bouleversement total des médias suisses proposé par « No Billag » et recommande de voter NON à l'initiative.

Acceptation sans opposition du nouveau Régime Financier 2021

Quant à l'arrêté fédéral concernant le nouveau Régime Financier 2021, le PLRVS accepte celui-ci sans opposition. En effet, le 'oui' au RF2021 n'engendre aucun changement fondamental ; il s'agit ici de simplement pérenniser le système actuel qui permet à la Confédération de percevoir l'impôt fédéral direct ainsi que la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

Le PLRVS recommande de voter OUI au nouveau Régime Financier 2021.

Révision totale de la Constitution : faisons confiance au peuple pour dessiner le Valais de demain !

Accepter la révision totale de la Constitution valaisanne ce 4 mars prochain, c'est faire un choix en faveur de la modernisation de nos Institutions. C'est un choix dont nos enfants et petits-enfants seront les bénéficiaires.

Réviser la Constitution, c'est l'occasion de définir le vivre ensemble en Valais au début du XXI^e siècle, de trouver les réponses à des questions qui n'existaient pas lors de la rédaction du texte actuel en 1907. Il s'agit d'ouvrir une discussion de fond : elle sera difficile et compliquée, avec des gagnants et des perdants, mais trouver le courage de ne pas s'y soustraire est le reflet d'une société mature.

La question de la révision comporte également un deuxième élément (une première pour une votation cantonale en Valais) : si le peuple accepte la révision totale, cette mission doit-elle être confiée au Grand Conseil ou à une constituante qui serait à élire en fin 2018 ?

Le PLRVS ne doute aucunement que le Grand Conseil serait habilité à rédiger une nouvelle Constitution. Toutefois, plusieurs arguments s'opposent à cette option : premièrement, le Grand Conseil a déjà échoué

en tentant l'exercice d'une révision partielle en 2015. De plus, la rédaction d'une nouvelle Constitution (en plus du mandat existant) peut représenter une surcharge de travail considérable pour nos députés.

Finalement, c'est la volonté de faire confiance au peuple valaisan qui a motivé la décision finale du PLRVS : la demande de révision est issue de la société civile, c'est donc celle-ci qui est légitimée à dessiner le Valais de demain. La Constitution appartient au peuple et doit être révisée par le peuple.

Le PLRVS recommande de voter OUI à l'initiative cantonale « Pour une révision totale de la Constitution du canton du Valais du 8 mars 1907 » et recommande de confier cette révision à une CONSTITUANTE.

Présentation détaillée de « Sion 2026 » : le PLRVS affirme son soutien !

Il y a quatre mois et demi, le PLR était le premier parti politique à étudier le dossier « Sion 2026 » et à se prononcer quant à sa faisabilité. Lors de cette conférence de presse, le PLRVS (avec les présidents PLR des cantons co-porteurs) a présenté un dossier expliquant les atouts de la candidature ainsi que les conditions nécessaires pour un soutien aux Jeux. Dès lors, le projet a fait des grands pas en avant (et a reçu le soutien de la Confédération), mais pour beaucoup de valaisans, « Sion 2026 » laissait encore des questions ouvertes.

Afin de répondre à ces questions, Frédéric Favre, Conseiller d'Etat et vice-président du comité « Sion 2026 », a présenté le projet en détail au comité stratégique du PLRVS et aux quelques 300 membres et sympathisants rassemblés au Casino de Saxon.

Avec passion, attention du détail, ainsi qu'avec une petite touche d'humour, Frédéric Favre a su expliquer aux personnes présentes comment le Valais mettrait sur pied le plus grand événement dont la Suisse est capable. Force était de constater que la planification du projet était déjà très avancée, et que les projections des coûts étaient plus que raisonnables.

Explosion des coûts, gigantisme, éléphants blancs ? Que nenni ! Le projet multisites tel que présenté se base sur la location de structures existantes et se définit par sa taille humaine et l'accent mis sur la durabilité.

En effet, la Suisse a l'occasion de ramener aux sources le sport Olympique et de proposer une alternative crédible au gigantisme des dernières années. C'est une chance non seulement pour le Valais, mais pour la Suisse dans son ensemble de présenter au monde le savoir-faire et les valeurs qui ont construit ce pays. C'est pour ces raisons que le PLRVS affirme sa volonté de raviver la flamme Olympique sur nos terres et s'engage entièrement pour soutenir « Sion 2026 ».

Contact :

- › René Constantin, président, 079 478 21 63
- › Jean-Claude Vocat, vice-président, 079 743 53 54
- › Richard Baker, secrétaire, 076 416 27 04